



FRANCE TITRISATION
GROUPE BNP PARIBAS

Rapport Article 29 de la Loi Energie et Climat (2024)

I. Présentation générale de la société

Créée en 1990, filiale 100% du Groupe BNP Paribas, France Titrisation a été agréée en tant que société de gestion de portefeuille en juillet 2014 et a obtenu en juin 2017 son agrément pour la gestion de FIA au sens de la Directive n°2011/61/UE sous le n° GP-14000030. Par ailleurs, elle a été autorisée à faire l’octroi de prêt depuis février 2020.

France Titrisation se spécialise dans la gestion des fonds de titrisation et des fonds de dettes.

Au 31 décembre 2024, France Titrisation gère 103 fonds fermés destinés exclusivement aux investisseurs professionnels pour un encours total de 170 540 millions d’euros. Parmi lesquels, il y a 77 fonds de titrisation pour un encours de 166 061 millions d’euros qui ont pour but le refinancement des banques (opérations de type ABS – Asset Backed Securities ou NPL – Non performing Loans) et de grandes entreprises (opérations de type ABCP – Asset Backed Commercial Paper) ou le transfert des risques de crédit ou d’assurance (opérations synthétiques), 24 fonds de dettes sous forme de FCT pour un encours de 3 245 Millions d’euros destinés au financement des PME et ETI françaises et européennes et 2 fonds AIFM sous formes de fonds professionnel spécialisé(FPS) et fonds de financement spécialisé (FFS) dédiés au financement immobilier.

Le FPS créé en décembre 2023 et le FCT créé en fin 2024 sont classés l’article 8 de SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), ce dernier n’ayant pas réalisé d’investissement en 2024.

Les fonds de titrisation sous gestion (101 FCT) ne sont pas soumis à la Directive n°2011/61/UE (AIFMD). Ils ne sont pas non plus dans le champ d’application de la LEC 29.

Aucun autre fonds (soit 2 fonds) n’a un encours dépassant 500M€.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de France Titrisation est inférieur à 500 M€.

II. Informations relatives aux critères ESG

1. Démarche générale de France Titrisation

Le Groupe BNP Paribas, dont fait partie France Titrisation (ou FT), a pour mission de contribuer à une croissance responsable et durable en finançant l’économie et en conseillant ses clients selon les plus hauts standards éthiques. La politique RSE (Responsabilité sociale des entreprises) du Groupe BNP Paribas est l’une des principales composantes de cette démarche. Conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) qui reflètent les défis de la RSE, ainsi que les réalisations concrètes du Groupe BNP Paribas.

En 2019, le Groupe BNP Paribas a publié sa raison d’être, un texte préparé par le Comité Exécutif de BNP Paribas à partir de trois documents issus de travaux réalisés par de nombreux

collaborateurs. Cela inclut : les Convictions partagées (Mission et Vision), le Code de conduite et le Manifeste de l'Engagement.

Par ailleurs, le Groupe BNP Paribas s'engage depuis plusieurs années en s'imposant des contraintes additionnelles dans plusieurs secteurs sensibles au travers de :

- Politiques de financement et d'investissement dans les secteurs suivants : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, mines et hydrocarbures non conventionnels (pour une liste actualisée des politiques, veuillez consulter <https://group.bnpparibas/en/financing-investment-policies>) ;
- Une liste des biens et des activités exclus tels que le tabac, les filets dérivants, la production de fibres d'amiante, les produits contenant des diphényles polychlorés, ou le commerce de toute espèce réglementée par la convention CITES (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) ;
- Enfin, conformément aux Objectifs Développement Durable des Nations Unies, le Groupe BNP Paribas participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et les Principes pour une banque responsable (PRB).

En plus d'être membre et contributeur actif du Pacte Mondial des Nations Unies, BNP Paribas adhère à de nombreux engagements, groupes de travail ou plateformes focalisés sur les enjeux environnementaux dont :

- Les Principes de l'Equateur (2008)
- Le « Montreal Carbon Pledge » pour BNP Paribas Investment
- La « Portfolio Decarbonization Coalition » (2015)
- La « Banking Environment Initiative » (BEI) et son « Soft Commodities Compact » (2014)
- « L'Institutional Investors Group on Climate Change » (depuis 2002)
- La « Transition Pathway Initiative »
- Le « French Business Climate Pledge » (2015)
- Les « Principles for Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions » (2015)

France Titrisation s'inscrit totalement dans la démarche et applique la totalité des politiques et procédures ESG du Groupe. Notre démarche ESG est publiée sur le site Internet de la société.

Dans le cadre d'une stratégie « buy and hold » qui consiste à détenir les actifs jusqu'à la maturité, lors du choix des investissements pour les fonds de dettes, France Titrisation exclut certaines activités, certaines entreprises ou impose des conditions particulières par l'application de politiques sectorielles. De cette manière elle tient compte pour des secteurs les plus sensibles, des risques en matière de durabilité dans la sélection des financements et des instruments financiers.

Les informations relatives aux investissements des fonds classifiés, dont la prise en compte des critères ESG dans les acquisitions, sont communiqués aux investisseurs et aux différentes parties prenantes via un rapport aux investisseurs (investor reports).

2. Moyens interne déployés par l'entité

France Titrisation bénéficie donc du support et du cadre du Groupe BNP Paribas qui a fixé les politiques de développement durable pour le Groupe et les politiques sectorielles pour guider les choix de financements et investissements.

Par ailleurs, le Groupe a mis à disposition aux différents métiers des plateformes de partage de donnée et d'outils dont :

- Des applications qui permettent de collecter des informations ESG de clients et celles obtenues à partir des rapports publics des sociétés et des ONGs (Organisme non-gouvernemental) ;
- Outil permettant d'évaluer ou de compléter l'évaluation ESG des clients Corporate et institutionnel
- Mise en ligne des catalogues des fournisseurs de données ESG
- Espace partagé permettant de trouver la source et de mesurer la qualité des informations

Enfin, le Groupe a également élaboré un programme de formation contenant plusieurs modules couvrant les réglementations en vigueur, les politiques du Groupe, l'évaluation des risques ESG, l'introduction de la solution durable dans les produits et la méthodologie à inciter nos clients à adopter la démarche ESG dans les produits et services.

Au 31 décembre 2024, sur un effectif d'une trentaine de collaborateurs, les personnes en charge du suivi des risques ont tous suivi des formations sur la finance durable. L'équipe de la gestion financière dispose de 7 gérants et 4 analystes ont tous suivi tout ou en partie le programme de formation élaboré par le Groupe BNP Paribas. Tandis que les ateliers tels que « la Fresque du climat » ou « 2 Tonnes » ont réuni la totalité des collaborateurs.

Par ailleurs, une dizaine de collaborateurs y compris les dirigeants de la société ont obtenu le certificat de « Sustainability Essentials for Business » de Cambridge et un collaborateur a obtenu en 2024 le Certificate in ESG investing délivré par le CFA Institute.

Afin de renforcer notre capacité d'analyse et d'évaluation du risque lié au développement durable de nos portefeuilles, nous avons mis en place une grille de notation interne en prenant en compte des spécificités de différents secteurs d'activité.

Cette grille de notation est composée de 32 questions couvrant cinq grandes thématiques : le risque d'exposition, le niveau de controverses, les risques environnementaux, les risques sociaux et sociétaux et le risque de gouvernance.

La méthodologie ESG a été construite en s'appuyant sur différentes sources :

- la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)
- les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par les Nations Unies à horizon 2030
- les indicateurs extra-financiers indispensables pour évaluer une entreprise, publiée en août 2020 par l'AFG
- les grandes plateformes de notation ESG

Une revue régulière de cette dernière est prévue pour l'adapter aux nouvelles publications et à l'actualité.

Par ailleurs, France Titrisation travaille avec une dizaine de société de gestion de portefeuilles partenaires pour sourcer les actifs. Elle a pu également bénéficier du système de notation interne de ces partenaires ce qui permet un enrichissement mutuel.

3. Gouvernance ESG au sein de France Titrisation

Dans le code de conduite du Groupe BNP Paribas, il a été clairement stipulé :

« Afin de s'assurer que son activité a un impact positif sur la société, le Groupe BNP Paribas respecte les normes les plus rigoureuses de conduite et d'éthique, en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits humains et de protection de l'environnement. De ce fait, le Groupe reconnaît et s'engage à respecter un certain nombre de principes et normes qui sous-tendent la façon dont il exerce ses activités :

- *Les 10 Principes du Pacte mondial et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies*
- *Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs) Les directives de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, reconnues dans le monde entier*
- *Les normes en matière de ressources humaines acceptées à l'international, telles que définies dans la Charte internationale des droits de l'homme*
- *Les 8 conventions fondamentales du travail définies par l'Organisation internationale du travail »*

Le comité de surveillance et la direction de France Titrisation accordent une grande importance aux sujets de développement durable dont ils reçoivent régulièrement le rapport.

Le risque de durabilité a été intégré dans la politique de gestion des risques et d'investissement de la société depuis plusieurs années. Les politiques sectorielles et des exclusions du Groupe s'appliquent systématiquement sur tous les projets d'investissement qui sont examinés de manière collégiale par le comité d'investissement. Ce point fait l'objet d'un contrôle second niveau par le RCCI dont le résultat est reporté au comité de contrôle interne.

Les dirigeants de France Titrisation bénéficient tous d'une longue expérience dans la société, disposent d'une très bonne connaissance de nos fonds et du marché de titrisation et de dettes privées en France. Tous ont été et sont régulièrement formés aux risques ESG. Ils sont non

seulement promoteurs des mesures de développement durable au niveau société, mais également garants du respect des politiques ESG du Groupe BNP Paribas.

L'engagement sociétal de France Titrisation passe par la promotion de la durabilité et la limitation des risques de durabilité. Pour favoriser l'implication de ses collaborateurs sur ses sujets, France Titrisation applique les politiques de rémunération du Groupe BNP Paribas.

Les principes de rémunération du Groupe BNP Paribas exigent ainsi, que la rémunération variable des acteurs des marchés financiers ne les pousse pas à prendre des risques excessifs en matière de durabilité via les investissements conformément au règlement européen SFDR.

4. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou des gérants

Nos fonds n'interviennent pas sur le marché des actions.

Notre stratégie d'engagement s'appuie sur des principes et sources de données extra-financières :

- a.** Les politiques sectorielles susmentionnées : encadre les activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activités les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises. Pour définir ces politiques, le Groupe étudie un ensemble d'exigences réglementaires, de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries.
- b.** Les éventuels rapports RSE et indicateurs de performance des sociétés débitrices ainsi que sur les informations issues des échanges entre ces sociétés et l'apporteur d'affaire, dit le CIF (FT pouvant y participer). FT s'assurera du respect de la promotion ou des objectifs de durabilité en vérifiant le respect des critères d'éligibilité décrits dans la stratégie du fonds. Elle s'appuiera également sur l'expertise du CIF, requise pour les objectifs de financement du fond, pour l'analyse d'impact RSE des emprunteurs non-côtés en particulier.
- c.** Des rapports ou benchmarks établis par les fournisseurs du marché spécialisés dans l'évaluation des pratiques RSE des entreprises non cotées qui constituent la cible principale de nos investissements et dont la transparence des informations est beaucoup moindre que celles cotées en bourse actuellement.

A défaut, des informations seront collectées lors d'échanges entre le CIF et l'émetteur / l'entreprise sur la base d'un questionnaire adapté à la stratégie d'investissement du fonds.

Les politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas (voir supra) ont défini des situations, seuils et principes de désengagements. France Titrisation applique ces politiques à travers ses investissements.

5. Investissements « durables » et investissement dans les fossiles

Au 31 décembre 2023, le seul fonds en portefeuille classé Article 8 de SFDR est dédié au secteur immobilier et n'a pas encore réalisé d'investissement.

Depuis 2011, BNP Paribas s'engage en faveur de la transition énergétique en limitant le financement des énergies fossiles, notamment du secteur du charbon. Il vient de renforcer ses exigences :

- BNP Paribas élargit à la totalité des pays de l'OCDE son objectif de fin en 2030 de l'utilisation du charbon par ses clients producteurs d'électricité.
- Le Groupe poursuivra son engagement de mettre fin, à brève échéance, aux relations avec tout client développant de nouvelles capacités de production à base de charbon.
- BNP Paribas n'acceptera plus aucun nouveau client dont la part de chiffre d'affaires liée au charbon est supérieure à 25%.

France Titrisation s'aligne sur les engagements du Groupe et n'a pas d'investissement dans des entreprises actives dans les énergies fossiles.

6. Stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris

Tel mentionné au début de ce rapport, le fonds FPS créé en 2023 classé l'article 8, dédié au financement des dettes immobilières, a pour but de promouvoir les caractéristiques environnementales dont les objectifs principaux sont :

- D'aligner au moins 10% de ses actifs sur la méthodologie CRREM avec un objectif de 25% d'ici 2030 ;
- Exclure les actifs immobiliers liés aux combustibles fossiles (i.e. utilisés pour extraire, stocker, transporter ou produire des combustibles fossiles) ;
- Rester transparent sur la performance énergétique des actifs immobiliers financés

Ce fonds prend en compte les 4 Principal Adverse Impact (PAI) :

- Aucune exposition aux combustibles fossiles : les actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles sont exclus.
- Expositions limitées aux actifs immobiliers énergivores (30% du portefeuille)

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) : émissions totales de GES générées par les biens immobiliers
- Intensité de consommation d'énergie : consommation d'énergie en kWh d'actifs immobiliers par mètre carré

Au 31 décembre 2024, 67% des actifs (en valeur de marché à fin décembre 2024) en portefeuille sont alignés sur une trajectoire de 1,5°C d'ici 2030 selon la méthodologie CRREM.

7. Stratégie d'alignement « biodiversité »

A ce jour, nous n'avons pas de fonds qui a une stratégie d'alignement « biodiversité ».

8. Intégration des risques ESG dans la gestion des risques

L'intégration des risques ESG est décrite dans les sections précédentes §1, 3 et 4.

9. Mesure d'amélioration

France Titrisation va continuer à renforcer la coopération avec ses partenaires afin de créer des fonds promouvant le développement durable. Nous étudierons à chaque fois la possibilité d'associer des critères de développement durable dans la stratégie d'investissement ou critères d'éligibilité des actifs.

En tant que leader des fonds de titrisation en France, France Titrisation va participer activement aux travaux de la Place pour promouvoir des titrisations « vertes » en France. Nous sommes persuadés que la titrisation peut contribuer à la réalisation de l'objectif Climat et Energie de 2030 de l'Union Européenne à travers le financement de la croissance et de financements d'actifs de bas-carbones.